



COMMISSION DEPARTEMENTALE SPORTIVE ET REGLEMENTAIRE

PROCES VERBAL N°2 – SAISON 2026/2027

Réunion du :	12/08/2026
Président :	TESSIER Yannick
Présents :	CESBRON Jean-Pierre, CHARBONNIER Jacques, CHARBONNIER Julien, PAUVERT Frédéric, PHILIPPEAU Dominique
Assiste :	RIBRAULT Audrey
Excusés :	FROGER Alain, SOULON Franck

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission Départementale d'Appel dans les conditions de forme et de délai prévues à l'article 190 des Règlements Généraux FFF et LFPL.

Préambule :

M. CESBRON Jean Pierre, membre du club de TRELAZE FOYER (513166) ne prenant part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club.

M. CHARBONNIER Jacques, membre du club de MONTILLIERS ES (521555) ne prenant part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club.

M. CHARBONNIER Julien, membre du club de DOUE LA FONTAINE RC (501943) et du GJ VERCHERS - MARTIGNE (560461) ne prenant part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club et ce groupement de jeunes.

M. FROGER Alain, membre du club de LA POMMERAYE POMJ (545613) ne prenant part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club.

M. PAUVERT Frédéric, membre du club de PELLOUAILLES CORZE (546318) et du GJ PLESSIS PEL CORZE (561188) ne prenant part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club et ce groupement de jeunes.

M. SOULON Franck, membre du club de TOUT MAULEVRIER SP (550965) ne prenant part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club.

M. TESSIER Yannick, membre du club du LANDEMONT LAURENTAIS (542441) et du GF Orée d'Anjou (564391) ne prenant part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club et ce groupement féminin.

1. Approbation des Procès-Verbaux

Le procès-verbal n°1 du 18/07/2026 est approuvé.

2. Coupes et Challenges

La date limite des engagements était fixée au **Lundi 10 août 2026**.

a) Bilan des engagements au 12 août

- Coupe de l'Anjou USE M : 107 équipes
- Challenge de l'Anjou : 102 équipes
- Coupe de l'Anjou USE F : 28 équipes
- Coupe des Réserves : 56 équipes
- Challenge du District Hubert SOURICE : 140 équipes

b) Rectificatifs des engagements

La commission procède à la modification des équipes mal engagées. Un mail individuel a été transmis aux clubs concernés.

3. Championnats

La commission effectue la numérotation des groupes de D1, D2, D3 et D4 en tenant compte des desideratas des clubs.

L'alternance entre les équipes est systématiquement mise à tous les clubs qui n'ont pas envoyé leurs desideratas.

La commission rappelle que la date limite pour les engagements en D5 est fixée au **lundi 31 août 2026**.

4. Féminines

Comme prévu dans son courrier du mois de mai, la commission valide les engagements des équipes féminines au 10/08/2026. Cette validation tient compte du nombre de licenciées par équipe soit **15 joueuses minimum pour le foot à 11**.

La commission prend en compte aussi les effectifs « **U18F** », « **U17F** » et « **U16F** » et du nombre d'équipes engagées en **championnat « U18F »**.

Les clubs de D1 F ont jusqu'au 27 août pour se mettre à jour avec les conditions d'engagements.

Les clubs de D2 F ont jusqu'au 31 août pour se mettre à jour avec les conditions d'engagements.

1- Engagements validés en D1 F au 11/08/2026 : 6 équipes

1	CHOLET SO	1	500106	Validation engagement ok
2	MONTILLIERS ES	1	521555	Validation engagement ok
3	MONTREUIL JUIGNE BENE	1	544109	Validation engagement ok
4	GF CHALONNES POMJEANNAIS	1	564289	Validation engagement ok
5	GF SEVREMOINE	1	564455	Validation engagement ok
6	SAUMUR OFC	1	548899	Validation engagement ok

2- Engagements en attente de validation en D1 F : 4 équipes

1	GF BEAUPREAU EN MAUGES	1	560763	Effectif insuffisant
2	ANGERS NDC	1	502159	Effectif insuffisant
3	LES VERCHERS ST GEORGES	1	550145	Effectif insuffisant
4	TRELAZE FOYER	2	513166	Effectif insuffisant

3- Engagements validés en D2 F au 11/08/2026 : 12 équipes

1	Ent GF CHAL POMJ BEAUCOUZ	2	564289	Validation engagement ok
2	GF MURSMELAIN JUIGNE	1	565158	Validation engagement ok
3	GF OREE FOOTBAL	1	564391	Validation engagement ok
4	Ent BOURGNEUF AS MAU	1	542460	Validation engagement ok
5	LE LION D'ANGERS CS	1	515239	Validation engagement ok
6	SOMLOIRY ZERNAY CP	1	581348	Validation engagement ok
7	ST HILAIRE VIHIER	1	553233	Validation engagement ok
8	TIERCE CHEFFES AS	1	550733	Validation engagement ok
9	VAL D'ERDRE AUXENCE	1	582181	Validation engagement ok
10	VALANJOU AS	1	521110	Validation engagement ok
11	Ent CHRISTSEGMORTAGN	1	590115	Validation engagement ok
12	GF GESTE TILLIERES	1	564116	Validation engagement ok

4- Engagements en attente de validation en D2 F : 10 équipes

1	BEAUFORT EN VALLEE US		502249	Effectif insuffisant
2	GF SEGRE ANJOU BLEU	1	582580	Effectif insuffisant
3	Ent ANGERS INTRE- EGL	1	502375	Effectif insuffisant
4	LES PONTS DE CE AS	1	522735	Effectif insuffisant
5	MAYBELEGER FC	1	561164	Effectif insuffisant
6	MONTILLIERES ES	2	521555	Effectif insuffisant
7	MONTREUIL JUIGNE BENE	2	544109	Effectif insuffisant
8	Ent ST HILAIRE VIHIER CORON	2	553233	Effectif insuffisant
9	ST SYLVAIN D'ANJOU AS	1	524869	Effectif insuffisant
10	PUY-MAZ-TESS	1	564838	Effectif insuffisant

5. Mutés supplémentaires – Rappel – Saison 2026/2027

Rappel :

Les clubs pouvant bénéficier d'un ou deux mutés supplémentaires dans le cadre des dispositions du Statut Fédéral de l'Arbitrage doivent, en application des stipulations de l'article 45 du Statut précité, informer la Ligue et/ou le District dans quelle équipe ils comptent utiliser ce(s) muté(s) supplémentaire(s).

La commission demande aux clubs concernés un retour, indiquant leur choix, avant leur entrée en compétition : date limite le 30 août.

Ce choix obligatoire sera définitif pour la saison 2026/2027.

Cette mutation supplémentaire est utilisable pour une des équipes du club dans les championnats régionaux et/ou départementaux.

Etant précisé que le(s) joueur(s) muté(s) supplémentaire(s) peu(t)-(vent), également participer à des Coupes Nationales (Coupe de France, Coupe Gambardella Crédit Agricole...) avec cette même équipe.

La commission valide les listes suivantes :

- **Liste des clubs bénéficiant d'un muté supplémentaire :**

- Angers CBAF
- Candé Challain Loiré
- Chatelais Nyoiseau
- Chazé Vern Anjou AS
- Cholet JF

- Ecoflant AS
- Fougeré Vaulandry sc
- La Romagne Roussay AS
- Landemont Laurentais FC
- Le Fief Gesté FC
- Les Ponts de Cé AS
- Longuenée en Anjou FC
- Marigné ES
- Mazé US
- St Barthélémy Foot
- St Germain Val de Moine
- Valanjou AS

• **Liste des clubs bénéficiant de deux mutés supplémentaires :**

- Le Fuilet Chaussaire FC
- Puy Maz Tess US

6. Courrier(s)

La Commission rappelle qu'elle ne répond aux demandes des clubs uniquement transmises par la messagerie officielle.

Prochaine(s) réunion(s) :

Après le 17 août 2026 – date à définir (restreinte)

Jeudi 3 septembre 2026 à 14h00

Le Président	Le Secrétaire
Yannick TESSIER	Jacques CHARBONNIER


